

Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le 03/02/2025

ID : 026-212603039-20250128-20250128000-AU

2025 01 28 000

MAIRIE DE SAINTE EUPHEMIE SUR OUEZE - 26170

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 novembre 2024 à 18h30

SESSION ORDINAIRE

PRESENTS : Muriel BREDY, maire et présidente de la séance

Alain BOULET, adjoint au maire – Michèle SAMSON VANMOER, Jean Daniel REYNIER, Nicolas WEBER, Frédéric JULLIEN, conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Catherine SPITZ

Date de convocation : 25/11/2024

Lieu : Salle du Conseil 1, Place de la mairie, 26170 Sainte Euphémie Sur Ouvèze

Nombre de conseillers : 7 Quorum : 4. présents : 6 votants : 6

Mme BREDY Muriel est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du conseil municipal du 17 septembre 2024
2. Délibération ¼ des crédits pour 2025.
3. Délibération sur les nouvelles redevances de l'agence de l'eau dès 2025.
4. Délibération subvention monument aux morts.
5. Rapport d'activité de la CCBDP.
6. Questions diverses.

La séance est ouverte à 18h35

Avant le début de la séance, il a été rajouté à l'ordre du jour, la délibération pour le remboursement de frais et une décision modificative.

1. Approbation du PV du conseil municipal du 17 septembre 2024 :

Pas de rectification, le maire et la secrétaire ont signé le procès-verbal.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix pour)

2. Délibération ¼ des crédits pour 2025 :

La maire demande au conseil l'autorisation si nécessaire d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'année 2024.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix pour)

3. Délibération sur les nouvelles redevances de l'agence de l'eau dès 2025 :

Une réforme des redevances de l'agence de l'eau sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2025. Trois nouvelles redevances remplaceront la redevance pour pollution domestique (0,29€/m³) et la redevance de modernisation des réseaux de collecte (0,16€/m³) présentes sur les factures d'eau actuelles :

- Une redevance sur la consommation d'eau potable, taux fixé en 2025 : 0.43€/m³
- Une redevance pour performance des réseaux d'eau potable, taux fixé en 2025 : 0.01€/m³
- Une redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif, taux fixé en 2025 : 0.01€/m³

La commune facturera ces 3 redevances à ses abonnés et reversera l'intégralité de celles-ci à l'agence de l'eau RMC (Rhône Méditerranée Corse) dont nous dépendons.

4. Délibération subvention monument aux morts :

Une demande de subvention pour rénover le monument aux morts a été déposée auprès du département, nous avons modifié la demande initiale faite auprès de l'ONACVG en révisant notre budget initial ainsi que le plan de financement.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix pour)

5. Rapport d'activité de la CCBDP :

Un rapport d'activité est transmis chaque année aux maires de la CCBDP. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal. Il a pour but de présenter les missions et réalisations de chaque commission de la communauté de communes.

Les membres du conseil présents ont pris acte du rapport d'activité de la CCBDP pour 2023.

6. Questions diverses :

La société Valocime nous a contacté pour discuter d'une revalorisation des revenus générés par la location de la parcelle communale où se situe le pylône TDF pour la téléphonie mobile, nous sommes dans l'attente d'un RDV.

Délibération rajoutée en début de séance :

- Remboursement de frais :

La Maire rappelle que les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal et agent territorial donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

Les dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la commune sur présentation de justificatif avec apposition de la Marianne.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix pour)

- Décision modificative n°03 : Concernant l'intérêt d'un emprunt pour un montant de 135.15€ du chapitre 011 au chapitre 66

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19h50

La maire,
Mme BREDY Muriel



La secrétaire de séance,
Mme BREDY Muriel

Procès-verbal adopté à l'unanimité lors du conseil municipal en date du 28/01/2025 et consultable en mairie